Acquisition de deux parcelles à M. Gérard LAMY, chemin de Cras Rougeot

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. Gérard LAMY, domicilié 2 rue Hauts de Cléron - 25330 Cléron, a informé la Ville de son souhait de vendre deux parcelles cadastrées section KX n° 110 et 111 sises chemin de Cras Rougeot.

Ces parcelles d'une surface respective de 28 a 28 ca et 9 a pourraient être intégrées dans le programme communal de valorisation des vergers des collines.

Après consultation de France Domaine, un accord est intervenu sur les modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition à M. LAMY Gérard des parcelles KX n° 110 et 111 au prix de 8 984 €
- prise en charge des frais d'acte par la Ville.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2111.4814.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2010.